



## Pièces à fournir pour constituer un dossier Originaux et PHOTOCOPIES

- Carte d'identité ou titre de séjour de Monsieur et Madame.
  - Trois dernières fiches de paie de Monsieur et Madame ou retraite ou ASSEDIC ou RSA.
  - La dernière notification de la CAF (allocations familiales et autres).
  - Demande HLM À JOUR.
  - Certificat d'imposition ou de non-imposition (le dernier).
  - Quittance de loyers (les trois dernières).
  - Le bail ou contrat de location ou la dernière quittance EDF.
  - Le Livret de famille.
  - Les certificats de scolarisation de tous les enfants en âge scolaire.
  - L'attestation de la sécurité sociale ou CMU.
- 
- Pour les expulsés, toutes pièces juridiques concernant l'expulsion.
  - Pour les sans domiciles, attestation d'hébergement ou note de l'hôtel.
  - Pour les logements insalubres, arrêté d'insalubrité ou péril ou rapport du service d'hygiène.
  - Pour les problèmes de santé, certificats médicaux, carnet de santé des enfants.

### **Pour les recours DALO**

- Copie de l'accusé de réception et de l'attestation de dépôt
- Copie de la décision de la commission de médiation

**COTISATION ANNUELLE : 20 €**

***Un toit c'est un droit !***

---

### Jours et horaires des permanences

**Lundi, mercredi et samedi de 14h à 17h00**  
**Fermées tous les premiers samedi de chaque mois**

**DAL – Droit Au logement**

**29 avenue Ledru-Rollin 75012 Paris**

**tél. : 01 42 78 22 00 / fax : 01 42 78 22 11**

**site : <http://www.droitaulogement.org>**

**Métro Quai de la Rapée (ligne 5)**